

Plan directeur de gestion des matières résiduelles
de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Montréal, zéro déchet

*Plan d'action – Version préparée en
vue des consultations publiques*





Table des matières

Note au lecteur	4
Vers une agglomération zéro déchet	8
Six catégories d'actions	9
1. Réduction à la source	10
Sommaire des initiatives et actions	10
1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	11
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	12
1.3 Faciliter les dons de textiles	13
2. Collecte de matières organiques	14
Sommaire des initiatives et actions	14
2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	15
2.2 Déployer les infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	16
2.3 Valoriser les boues des eaux usées	17
3. Collecte de matières recyclables	18
Sommaire des initiatives et actions	18
3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ici assimilables à des résidences citoyennes	19
3.2 Construire et exploiter de nouveaux centres de tri de matières recyclables (CTMR) à la fine pointe de la technologie	20



4. Augmentation de la récupération des CRD	21
Sommaire des initiatives et actions	21
4.1 Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction	22
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	22
4.3 Accroître la récupération des RDD	23
5. Stimulation de la participation citoyenne	24
Sommaire des initiatives et actions	24
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	25
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	26
6. Innovation par l'intelligence économique	27
Sommaire des initiatives et actions	27
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	28
6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	29
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	30
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	31
Trois grandes priorités	32
La reddition de compte du plan directeur 2020-2025	34
Le plan directeur 2020-2025	34
La reddition de compte	39
Six indicateurs généraux du plan directeur	39



Note au lecteur

Le présent document détaille les six catégories d'action.

La vision de Montréal, les objectifs à atteindre, les catégories d'actions et les initiatives prioritaires sont présentés dans le document Stratégie.

			Échéancier de réalisation						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1.1	Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	1.1.1	Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts						
		1.1.2	Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission						
		1.1.3	Participer et soutenir des événements et initiatives de réduction à la source						
1.2	Enrayer le gaspillage alimentaire	1.2.1	Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire						
		1.2.2	Conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire						
1.3	Faciliter les dons de textiles	1.3.1	Favoriser la collecte par un encadrement moderne						
		1.3.2	Soutenir les marchés de valorisation						
		1.3.3	Interdire l'élimination des invendus et refus de production de l'industrie et des commerces de détail						
2.1	Optimiser la valorisation des matières organiques	2.1.1	Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)						
		2.1.2	Réaliser des projets innovants pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier						
		2.1.3	Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public						
		2.1.4	Déployer des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025)						
		2.1.5	Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épicerie avec pour priorité les principaux générateurs						
2.2	Déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	2.2.1	Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)						
		2.2.2	Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement						
2.3	Valoriser les boues usées	2.3.1	Identifier des options innovantes de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées ainsi que la faisabilité						
		2.3.2	Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées						
3.1	Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	3.1.1	Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés						
		3.1.2	Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération						
		3.1.3	Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI						
		3.1.4	Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public						

			Échéancier de réalisation					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.2	Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées	3.2.1 Suivre et optimiser les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine						
		3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies						
4.1	Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction	4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements						
		4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux (clause de déconstruction)						
		4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux						
4.2	Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson						
		4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres						
4.3	Accroître la récupération des RDD	4.3.1 Mettre en place des services de récupération des RDD aux citoyens ne pouvant se déplacer						
5.1	Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires						
		5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières						
		5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et halocarburants de manière sécuritaire						
5.2	Faire preuve d'exemplarité municipale	5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville						
		5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis						
		5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et touristes						
6.1	Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal						
		6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes						
		6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD						

			Échéancier de réalisation					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
6.2	Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais						
		6.2.2 Introduire des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges – coups de pouce)						
		6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché						
		6.2.4 Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles						
6.3	Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination						
		6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles						
		6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et transport permettant l'adoption des meilleures technologies						
		6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles sur la base des consultations et de tests pilotes						
		6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles						
6.4	Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire une vigie quant aux gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières organiques						
		6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île						

Vers une agglomération zéro déchet



Le présent Plan directeur de l'agglomération de Montréal est une partie intégrante d'une vision à plus long terme. Cette vision vise l'atteinte zéro déchet en 2030 même s'il inscrit ses interventions sur la période 2020-2025. On entend par un tel objectif zéro déchet l'aboutissement d'un changement de culture ayant permis d'éliminer toutes les matières résiduelles qui sont actuellement destinées à l'enfouissement. Une telle réussite s'appuiera sur une multitude d'interventions visant autant sur notre consommation, que notre façon de produire des biens et services.

Le Plan directeur 2020-2025 repose sur des principes directeurs qui dicteront l'approche des interventions devant permettre aux Montréalaises et aux Montréalais d'atteindre les objectifs fixés.

1. La priorité à la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination (3RV-E)
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
3. Économie circulaire et transition écologique
4. La responsabilité de tous

Vision 2025

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles.

Six catégories d'actions

Les actions découlent directement des objectifs du Plan directeur et se regroupent en catégories. Ces dernières correspondent aux leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération et diminuer l'élimination. Ce sont des zones d'opportunités qui se traduiront par des bénéfices considérables liés aux objectifs.

Au nombre de six, les catégories d'actions touchent la réduction à la source, les matières organiques et recyclables, les résidus de CRD (construction, rénovation et démolition), la stimulation de la participation et l'intelligence de marché.

Les prochaines sections détaillent les actions comprises dans ces six catégories.



1. Réduction à la source

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations du Plan directeur pour devenir une ville zéro déchet en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation. Les bénéfices qui en découlent sont majeurs : moins de pression sur les ressources naturelles pour la production de biens et réduction considérable des matières résiduelles à éliminer.

Sommaire des initiatives et actions



1.1

Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique

- 1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts
- 1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission
- 1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source



1.2

Enrayer le gaspillage alimentaire

- 1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire.
- 1.2.2 Conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire



1.3

Faciliter les dons de textiles

- 1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne
- 1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation
- 1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et refus de production de l'industrie et des commerces de détail

La réduction à la source et le réemploi (les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV E) demeurent les gestes les plus significatifs pour réduire la génération et l'élimination de matières résiduelles, mais également pour la diminution des impacts environnementaux. La réduction à la source est le geste à prioriser pour générer moins de matières résiduelles. Dans le quotidien, il s'agit de développer des habitudes de questionnement sur les gestes à poser à la maison, au bureau et à l'extérieur afin d'éviter de générer des matières résiduelles.

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique

1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts

Les déchets de plastique¹ sont une préoccupation environnementale pour plusieurs pays, états et municipalités. Chaque année, huit millions de tonnes de déchets de plastique se retrouvent dans les océans. Depuis une dizaine d'années, la communauté scientifique est fortement mobilisée. Nombre de travaux sont menés en milieu océanique pour étudier notamment la toxicité des débris plastiques sur les organismes vivants. Ces travaux qui démontrent l'ampleur mondiale de la pollution des océans par les plastiques obligent une prise de conscience et une modification des pratiques de conception, de consommation et de disposition des plastiques.

Les sacs d'emptettes à usage unique en plastique représentent une problématique environnementale notamment lorsqu'ils ne sont pas dirigés vers la filière du recyclage. Leur dégradation dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années. En plus d'être une nuisance visuelle, les sacs de plastique abandonnés ont des impacts importants sur les écosystèmes terrestres et marins. Par ailleurs, lorsque collectés ils ajoutent une pression à la filière du recyclage, d'où l'importance de réduire la production à la source. En effet, les coûts de traitement des matières

recyclables sont élevés et les filières de revente et de valorisation sont limitées. C'est pourquoi la Ville de Montréal a adopté un règlement² pour en interdire la distribution.

La présente action vise à aller plus loin. On voudra réduire l'utilisation d'articles à usage unique (pailles, agitateurs, vaisselle et ustensiles jetables, tasses, etc.) tout en s'assurant de consulter au préalable sur les impacts potentiels et de prévoir une certaine période d'adaptation, le temps que soient mises en place des solutions de rechange sans impacts environnementaux.

1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la commission

Afin de poursuivre son engagement à réduire à la source les matières résiduelles, notamment les plastiques, la Ville de Montréal s'est engagée à analyser l'impact de la distribution des circulaires et de modifier, s'il s'avère nécessaire, la réglementation sur la distribution des articles publicitaires. La portée de cette modification sera fonction des travaux de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs qui a été mandatée au printemps 2019 pour tenir une consultation publique sur le contrôle des circulaires.

1.1.3 Participer et soutenir des événements et initiatives de réduction à la source

Certaines initiatives de réduction à la source ou de réemploi émanant des citoyens, d'organismes communautaires, des entreprises ou du milieu de la recherche peuvent s'avérer très efficaces et porteuses. La Ville pourra contribuer à ces initiatives de différentes façons, que ce soit par un partage d'expérience et d'expertise, de logistique ou de promotion. La Ville se doit également d'être exemplaire dans la transition vers le zéro déchet.

¹ Objets de plastique à usage unique, plastiques contenus dans les vêtements, plastiques utilisés dans le cadre de la pêche ou de l'aquaculture, etc.

² Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emptettes dans les commerces de détail (Règlement 16-051). Il est en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Les arrondissements sont responsables de son application.

Ces actions peuvent se décliner en plusieurs volets :

Initiatives citoyennes et des autres parties prenantes :

- Soutenir des initiatives locales de prévention et de récupération d'articles de plastique abandonnés dans l'environnement. Ces initiatives peuvent prendre la forme de corvées de nettoyage, principalement sur les berges et les cours d'eau intérieurs de Montréal.
- Appuyer les projets citoyens et communautaires de réduction des plastiques à usage unique.
- Lancer des défis aux petites et moyennes entreprises visant notamment le développement de nouvelles technologies.
- Appuyer les initiatives de recherche auprès des centres de recherche (universitaires ou industriels).

Exemplarité de Montréal :

- Réduire les articles à usage unique dans les activités municipales par la :
 - Modification de la Politique d'approvisionnement
 - Mise en place d'une directive visant à interdire les plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'activités municipales ou subventionnées par la Ville.



En complément, la Ville de Montréal s'assurera d'une présence accrue auprès des Montréalais lors d'activités de proximité ou d'événements à connotation environnementale.

1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire

1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente une source importante de matières organiques. La gestion de ces denrées inutilisées génère des impacts environnementaux, sociaux et économiques significatifs qui s'additionnent à ceux découlant de leur production, leur transport, leur distribution ou leur transformation. On estime la valeur du gaspillage à 2,5 % du PIB de l'agglomération de Montréal.

Selon un sondage³ réalisé en 2015, 81 % des Québécois se disent préoccupés par le gaspillage alimentaire, mais ont une perception erronée de leur comportement par rapport au gaspillage. En effet, près d'un tiers des personnes sondées en attribuent la responsabilité principalement au secteur de la restauration, alors que du gaspillage se fait à la maison.

Depuis 2015, Montréal est membre du Conseil national zéro déchet responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets stratégiques sur le gaspillage alimentaire. Le conseil municipal a par ailleurs adopté une déclaration pour l'introduction d'un incitatif fiscal fédéral encourageant les producteurs et les détaillants de denrées alimentaires à donner les aliments comestibles invendus à des organismes de bienfaisance. La Ville poursuivra sa participation au groupe de travail du Conseil national zéro déchet notamment en relayant la campagne de communication de ce dernier.

1.2.2 Conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Enrayer le gaspillage alimentaire peut représenter un défi organisationnel de taille pour certaines entreprises. L'expertise de la Ville sera mise à profit afin de conseiller les commerces sur de bonnes pratiques d'élimination du gaspillage adaptées à leur réalité.

³IGA (2015) : Résumé du sondage Les Québécois et le gaspillage alimentaire

De plus, la Division de l'inspection des aliments du Service de l'environnement poursuivra ses démarches auprès de la Tablee des Chefs dans le but de faire la promotion des dons d'aliments lors des inspections, et ce, afin de réduire le gaspillage alimentaire. L'agglomération propose également d'interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs (action 2.1.5).

1.3 Faciliter les dons de textiles

La génération de textiles représente quelque 12 kg/personne chaque année, dont 11 kg⁴ qui se retrouvent dans les ordures ménagères. Afin de détourner ces textiles de l'enfouissement, le réemploi est une première étape pour réduire à la source. Ainsi, le citoyen est incité par ce geste à consommer autrement.

1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne

Des organismes à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale font partie de la boucle de récupération d'une partie de ces vêtements et textiles, en mettant à la disposition des citoyens des boîtes de dons. Depuis plusieurs années, on constate une augmentation des boîtes de dons provenant d'entrepreneurs privés. Plusieurs municipalités québécoises ont décidé d'encadrer, voire réglementer, l'installation des boîtes de dons pour éviter une récupération inefficace et soutenir les organismes caritatifs.

Afin de favoriser les entreprises à but non lucratif et les entreprises d'économie sociale, l'agglomération entend mettre en place une Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles. Une analyse détaillée sera également réalisée dans le but d'harmoniser les règlements ou les pratiques d'encadrement sur les boîtes de dons.

Faire connaître les endroits où l'on peut déposer ou se procurer des produits usagés est simple en plus d'être un excellent moyen pour aider les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) à adhérer au réemploi. L'agglomération poursuivra ses actions actuelles en ce sens.

1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation

Si le réemploi est bien entendu à privilégier quant aux matières textiles, certains produits peuvent ne plus le permettre après quelques années. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne soit pas possible de valoriser ces textiles d'une autre manière. Par exemple, les produits d'aménagement et de construction de bâtiments représentent un potentiel sous-exploité, notamment en raison des réglementations québécoises ou canadiennes. L'agglomération s'engage à soutenir ces marchés, que ce soit par des démarches visant à adapter des règlements ou par ses propres approvisionnements.

1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile

Il est estimé que près du tiers des textiles produits dans le secteur mondial en 2018 n'ont jamais été vendus, soit environ 45 milliards de pièces de vêtements. Ceci ne comprend pas les pertes lors de la production des textiles estimées à 92 millions de tonnes, ce qui correspond à 12,3 kg par personne.



Même s'il y a eu une certaine prise de conscience ces dernières années, certains commerces ont pour pratique de lacérer leurs invendus et de les jeter, faisant autant de matières qui se dirigent à l'enfouissement. La Ville souhaite interdire cette pratique afin d'inciter les commerces à diriger ces textiles vers une récupération.

⁴RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (août 2015) – Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013

2. Collecte de matières organiques

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.

Sommaire des initiatives et actions



2.1

Optimiser la valorisation des matières organiques

- 2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)
- 2.1.2 Réaliser des projets innovants pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier
- 2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public
- 2.1.4 Déployer des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles
- 2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs



2.2

Déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants

- 2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)
- 2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement



2.3

Valoriser les boues usées

- 2.3.1 Identifier des options innovantes de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées ainsi que la faisabilité
- 2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées

Les matières organiques occupent la part la plus importante des matières résiduelles éliminées, soit 55 %. L'enfouissement de ces matières cause des impacts négatifs pour l'environnement, notamment en ce qui a trait à la contamination des eaux et des émissions de GES et accélère la vitesse à laquelle les sites d'enfouissement atteignent leur niveau de saturation. Pour les détourner de l'enfouissement, l'agglomération de Montréal souhaite accroître le réseau des infrastructures qui permettront le traitement des matières organiques.

La valorisation des matières organiques permettra à l'agglomération de Montréal de profiter des bénéfices qui y sont associés puisque leur traitement produit du biogaz, une source d'énergie renouvelable, ainsi que du compost qui sert comme engrais et enrichit les sols.

2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques

2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)

Desservant actuellement la presque totalité des immeubles de huit logements et moins avec une collecte de matières organiques, la Ville souhaite étendre ses services en y incluant les immeubles de neuf logements et plus, soit près du tiers des logements de l'agglomération. Il est à noter qu'environ 18 000 logements de ce type sont déjà desservis dans douze arrondissements.

Les immeubles de neuf logements et plus requièrent une méthode de collecte non seulement adaptée au bâti, mais aussi au contexte socioculturel. Il sera à déterminer quelle stratégie est la mieux adaptée pour augmenter la quantité ainsi que la qualité des matières organiques collectées.

2.1.2 Réaliser des projets innovants pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier

Une prise en compte des objectifs de récupération des matières organiques en amont lors de la planification et la construction de nouveaux immeubles facilitera leur collecte. Ces nouvelles mises en chantier se doivent d'être adaptées à une collecte efficace, peu importe leur typologie. De concert avec des promo-

teurs et constructeurs, des projets pilotes innovants seront testés afin d'établir les meilleures options de collecte, autant pour les nouveaux développements ou immeubles que pour les parcs immobiliers existants. Dans ces derniers cas, l'intérêt portera grandement sur l'adaptation au cadre bâti.

2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public

Actuellement, certains arrondissements exigent des promoteurs la récupération de matières recyclables lors d'événements temporaires occupant le domaine public. Prenant place davantage durant la saison estivale, ce genre d'événements de types culturels, sportifs, récréatifs, communautaires ou corporatifs génèrent des quantités importantes de matières résiduelles. Ces événements contribuent au dynamisme et à l'image même de la métropole. Cette contribution doit maintenant se faire dans cet esprit zéro déchet, ce qui exigera des événements d'offrir une collecte couvrant également les matières organiques.

La Ville de Montréal souhaite ainsi étendre l'encadrement aux matières organiques. L'intégration d'une clause de récupération dans le permis d'occupation temporaire du domaine public ainsi que d'exiger un rapport post-événement permettra d'augmenter les quantités de matières organiques récupérées.

2.1.4 Déployer des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles

Afin d'atteindre l'objectif de minimiser les matières organiques enfouies, la Ville souhaite agrandir son réseau de collecte. La Ville étudiera les besoins des institutions et des commerces ciblés afin de développer et mettre en place une stratégie de collecte efficace. À cet égard, la Ville souhaite prioriser les établissements d'enseignement lors de la mise en œuvre de services de collecte de matières organiques auprès des institutions. Cette attention particulière aux écoles a pour objectif de sensibiliser et d'éduquer la prochaine génération sur l'importance des bons gestes de tri pour la suite de leur parcours de vie.

En ce qui concerne les autres ICI, la Ville étudiera diverses options afin de favoriser la collecte des matières organiques, en considérant notamment les fréquences requises et les quantités.

2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

Le gaspillage alimentaire chez les commerces et les épiceries atteint en moyenne 1,31 million de tonnes par année. Des incohérences dans les dates d'expiration et la pratique de remplir de produits les « tablettes » afin de les rendre plus attirants aux consommateurs créent des excédents en magasin et mènent au gaspillage alimentaire. Bien que des organisations s'associent à certains commerces et épiceries dans le but de faciliter les dons alimentaires, il reste des inventaires qui sont envoyés à l'élimination. Alignée avec l'objectif de bannir toute matière organique des lieux d'enfouissement en 2030, la Ville interdira progressivement l'élimination des résidus alimentaires générés par les commerces et épiciers afin d'encourager l'adoption de meilleures pratiques.

2.2 Déployer les infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extraits

2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)

Suivant la tendance positive d'augmentation des matières organiques collectées et traitées, le réseau d'infrastructures pouvant traiter ces matières supplémentaires sera étendu. Par conséquent, la Ville prévoit accroître sa capacité de traitement des matières organiques par la construction d'un centre de biométhanisation et un centre de compostage.

Actuellement, l'unique site de compostage sur l'île ne traite que des feuilles mortes provenant du domaine public. Les matières organiques telles que les résidus alimentaires collectés sont amenées à des sites de compostage situés à l'extérieur de l'île. De ce fait, ces actions permettront non seulement à l'agglomération de Montréal d'accroître son autonomie locale en traitement de matières organiques, mais présentent également une opportunité économique dans la production de biogaz et de compost qui peut être employé en tant qu'engrais.



2.2.2 Développer un système de traçabilité des extraits provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement

Lors du traitement de matières organiques, différents extraits sont issus tels que le compost, le biogaz, le digestat et les rejets. Développer un système de traçabilité de ces extraits offre plusieurs avantages :

- assure le respect des exigences gouvernementales;
- aide au contrôle de la facturation des contrats de transport et de traitement;
- complète la réalisation des bilans de gestion des matières;
- optimise les efforts de valorisation.

Une meilleure tenue des registres des intrants et extrants respecte les règlements sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. De plus, un système de traçabilité assure un compost de qualité et pratiquement illimité dans son usage (BNQ Grade A).

Le biogaz provenant des centres de biométhanisation sera injecté dans le réseau d'Énergir pour les usages collectifs de l'agglomération. Quant au digestat, autre résidu des processus de biométhanisation, il sera traité dans les centres de compostage. Il restera à déterminer la gestion optimale de ce dernier extrait provenant des centres de biométhanisation. Pour conclure, tout autre rejet sera envoyé à l'élimination, mais on estime que le total sera marginal.

2.3 Valoriser les boues des eaux usées

Les boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station d'épuration) sont incinérées avant leur élimination. Les cendres sont disposées au lieu d'enfouissement technique appartenant à la Ville de Montréal. Or, depuis 2016, les cendres sont valorisables. L'incinération permet également de récupérer de l'énergie sous forme de vapeur qui est partiellement utilisée pour des besoins de la Station d'épuration.

2.3.1 Identifier des options innovantes de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées ainsi que la faisabilité

Les orientations données par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pointent vers le recyclage de la plus grande quantité possible de boues. Il s'avère pertinent d'évaluer d'autres avenues de valorisation des boues qui pourraient être complémentaires à celles en place ou les remplacer. Ces avenues doivent en outre tenir compte des besoins opérationnels et logistiques de la Station d'épuration et des enjeux économiques et environnementaux de la valorisation des boues.

Le Plan directeur prévoit ainsi réaliser une étude de faisabilité qui servira à identifier les solutions alternatives aux incinérateurs permettant la valorisation des biosolides. Les solutions finales qui seront retenues pour remplacer les incinérateurs à foyers multiples devront permettre de réduire les émissions

atmosphériques, les GES et la consommation énergétique. Les solutions finales qui seront retenues devront également produire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) très riches en nutriments et très attrayantes pour la valorisation.

2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées

À la suite de l'identification des solutions finales, un plan d'action sera développé et mis en œuvre. Ce Plan comprendra l'échéancier de mise en place des solutions retenues ainsi que les estimations des quantités valorisées.

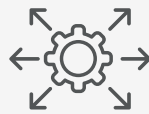
Actuellement, la Station d'épuration valorise des boues comme engrais agricole.

Les boues de la Station sont séchées par l'unité de séchage thermique. Ce procédé consiste à assécher les boues d'épuration dans le but de les transformer en granules pouvant être valorisées énergétiquement ou épandues sur des terres agricoles. Des projets d'innovation ont déjà permis de valoriser près de 500 tonnes de boues séchées comme engrais agricole sur des terres. En outre, le produit Fertili Cendres, issu de l'incinération des boues, a été enregistré comme engrais agricole en 2016 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Plus de 6 000 tonnes de ce produit ont été également utilisées comme engrais agricole.

3. Collecte de matières recyclables

Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes.

Sommaire des initiatives et actions



3.1

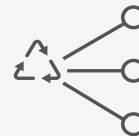
Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes

3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés

3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération

3.1.3 Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI

3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public



3.2

Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées

3.2.1 Suivre et optimiser les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine

3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

Depuis 2008, tous les résidents de l'agglomération ont accès au service de collecte des matières recyclables en bordure de rue. Chaque année, différents outils de collecte adaptés au bâti urbain des territoires (bacs roulants, bacs montréalais) sont distribués pour les nouveaux développements résidentiels, mais il serait possible d'intervenir en amont de ces derniers pour améliorer les performances. Les ICI assimilables au secteur résidentiel et les activités sur le domaine public recevront une attention particulière dans une optique d'augmentation de la participation, des quantités ainsi que de la qualité des matières recyclables collectées.

3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ici assimilables à des résidences citoyennes

3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés

Les matières résiduelles récupérées par les îlots de récupération en bordure de rue, également appelés îlots hors foyer, se distinguent de celles des ménages. Une part importante de ces matières est constituée d'emballages facilement récupérables et de bouteilles en plastique à usage unique recyclables. Ces matières résiduelles, provenant principalement de restauration rapide, représentent plus du trois quarts des matières présentes dans les poubelles hors foyer. Toutefois, actuellement, 90 % des îlots sont uniquement à voie unique et peu de tri de matières résiduelles est fait. Ainsi, l'infrastructure des îlots de récupération hors foyer ne correspond pas aux besoins et objectifs de réduire les quantités de matières enfouies.

Non seulement insuffisant, le type d'îlots à plusieurs voies actuellement présent sur la voie publique n'est pas uniforme à travers l'agglomération. La Ville entend déployer des îlots de récupération harmonisés à travers l'île de Montréal respectant des normes de récupérations et critères d'installation en bordure de rue.

3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération

La signalisation et les normes graphiques incitant les citoyens à poser les bons gestes de tri dans les espaces publics sont actuellement non standardisées et présentent un manque d'harmonisation. Un manque de cohérence de la signalisation des îlots de récupération diminue la compréhension et réduit conséquemment la qualité et les quantités de matières recyclables récupérées. La Ville mettra en place des normes graphiques et des standards visuels favorisant la compréhension des bonnes pratiques de tri. Ainsi, une harmonisation de la signalisation et des îlots à l'aide de normes graphiques généreront de meilleures pratiques de tri hors foyer.

3.1.3 Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI

La Ville de Montréal vise une augmentation du nombre des ICI utilisant les services municipaux de collecte de matières recyclables, dans la mesure où ces services correspondent aux besoins résidentiels en matière de fréquence. Les services de collecte sont offerts actuellement selon certaines modalités et dans certains territoires aux ICI assimilables, mais les participants ne sont pas bien connus. C'est pourquoi un portrait des utilisateurs des services sera réalisé en premier lieu.

Cet inventaire permettra de développer et de mettre en œuvre un plan d'action pour augmenter les quantités de matières recyclables des ICI.

3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public

Étant donné le fort achalandage et la quantité importante d'emballages et de contenants à usage unique générée lors des événements temporaires ayant lieu dans l'espace public de l'île de Montréal, la Ville mettra à jour l'encadrement des permis d'occupation émis pour ce type d'événements. En plus de la clause de récupération déjà en vigueur, un rapport post-événement des matières collectées sera exigé des promoteurs d'événements occupant temporairement l'espace public. Le rapport inclura les quantités récupérées et éliminées, les sites de traitement ou d'élimination des matières ainsi qu'un plan de localisation des équipements utilisés. Ce recensement de ce type d'informations sera inclus dans les bilans annuels des matières résiduelles de l'agglomération.

3.2 Construire et exploiter de nouveaux centres de tri de matières recyclables (CTMR) à la fine pointe de la technologie

3.2.1 Suivre et optimiser les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine

Dans une perspective d'autonomie régionale et anticipant la croissance des matières recyclables récupérées, l'agglomération s'est ainsi dotée d'une nouvelle infrastructure construite dans l'arrondissement de Lachine pour effectuer le tri des matières recyclables et optimiser les activités de collecte et de transport. Ce CTMR, en exploitation depuis novembre 2019 et d'une capacité de 100 000 tonnes, est équipé à la fine pointe de la technologie, entre autres, d'équipements de tri optique et d'équipements spécifiques au tri du verre afin d'optimiser la qualité des matières recyclables et répondre aux contraintes actuelles du marché. Un deuxième CTMR sera planifié et conçu d'ici 2025 dans l'est de la Ville.

3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

La qualité des matières recyclables issues du tri est un enjeu pour répondre aux exigences actuelles du marché. Une meilleure qualité des matières triées augmentera leur valeur ajoutée et favorisera les marchés locaux dans une optique d'économie circulaire. De projets pilotes de nouvelles technologies seront mis en œuvre, notamment :

- Un procédé de nettoyage du verre pour augmenter sa pureté;
- Des séparateurs balistiques et optiques pour les fibres;
- Des séparateurs optiques pour séparer les différents types de plastique.



4. Augmentation de la récupération des CRD

Une hausse de la récupération et de la valorisation des CRD.

Sommaire des initiatives et actions



4.1

Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction

- 4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements
- 4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux (clause de déconstruction)
- 4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux



4.2

Compléter la couverture du territoire des écocentres

- 4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson
- 4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres



4.3

Accroître la récupération des RDD

- 4.3.1 Mettre en place des services de récupération des RDD aux citoyens ne pouvant se déplacer

Plusieurs systèmes de collecte des résidus de construction, de rénovation, de démolition (CRD) et encombrants existent dans les arrondissements. Les systèmes comprennent la collecte en bordure de la rue à une fréquence régulière ou ponctuelle. Également, les ménages peuvent déposer eux-mêmes leurs matières aux écocentres.

Les interventions du Plan directeur s'intéressent à deux grandes dimensions :

1. la récupération de la part des ménages,
2. le réemploi dans la fabrication des matériaux de construction (ex. : asphalte, béton, etc.).

Ceci permet, d'une part, de valoriser les matières résiduelles postconsommation et d'autre part, d'améliorer la qualité des bétons en utilisant des ajouts cimentaires locaux au lieu de ceux importés, tout en diminuant l'empreinte écologique du béton par la diminution des émissions de GES.

4.1 Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction

4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission des permis

Déjà en place au sein de certains arrondissements, une clause de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition sera incluse dans tous les permis octroyés à la grandeur du territoire. Cette réglementation est non seulement un pas vers la réduction de matières résiduelles enfouies et un encouragement vers une transition écologique, mais ceci permet également aux citoyens de faire valoriser leurs résidus lors de projets de construction et rénovations. Une telle clause sera incluse à travers tous les arrondissements et villes liées de l'île de Montréal grâce à une étroite collaboration avec les responsables des bureaux de permis respectifs.

4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux (clause de déconstruction)

Les matières provenant des chantiers municipaux sont réutilisables dans une grande proportion, notamment la pierre et le béton à 90 %, sous forme de béton et d'agrégats répondant aux normes du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et du ministère des Transports du Québec (MTQ). Pourtant, peu de matières sont récupérées avec les pratiques actuelles. Ainsi, la Ville prévoit inclure une clause de récupération de résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats lors de constructions et déconstructions sur

des chantiers municipaux. La récupération de résidus de CRD réduit l'empreinte écologique et optimise l'utilisation de matières premières.

4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux

Les matières résiduelles récupérées de chantiers antérieurs peuvent être réemployées sur de nouveaux chantiers. La Ville de Montréal inclura une clause d'utilisation minimale de ce type de matériaux dans l'objectif de faire preuve d'exemplarité dans toutes les étapes de la gestion et provenance de matières sur les chantiers municipaux. Cette pratique encouragera la demande de matières de CRD recyclées et favorisera l'économie circulaire.

Actuellement, 18 arrondissements réemploient des matériaux d'excavation pour des travaux de remblai ou d'asphaltage, entre autres, pour des bordures de trottoir. La clause d'utilisation minimale de matières récupérées étendra cette pratique à l'ensemble de l'agglomération et sur d'autres types de chantiers.

4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres

La planification des futurs écocentres ne peut se faire sans être intégrée à une approche globale qui prend en compte une optimisation des écocentres existants, notamment une bonification de l'offre de services.

4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson

La croissance du réseau des écocentres permettra de rendre le service plus accessible aux citoyens et d'augmenter les quantités de matières résiduelles détournées de l'enfouissement, notamment les résidus de CRD. Or, la faible disponibilité de terrains sur le territoire demeure un enjeu.

Dans les conditions actuelles, la Ville ne peut faire autrement que d'accroître son réseau d'écocentres pour traiter l'augmentation des résidus de CRD récupérés. L'objectif est de construire et d'exploiter un écocentre sur le site de l'ancien incinérateur Dickson durant la période 2020-2025.



4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres

Les écocentres existants sont de plus en plus sollicités. Par ailleurs les analyses actuelles, quant à la récupération de résidus de CRD, commandent d'évaluer les besoins pour de futurs écocentres durant la période 2020-2025.

4.3 Accroître la récupération des RDD

4.3.1 Mettre en place des services de récupération de RDD aux citoyens ne pouvant se déplacer

De nombreux citoyens de l'île de Montréal, particulièrement ceux demeurant au centre-ville ou n'ayant pas de véhicules, ne se trouvent pas en mesure de se déplacer aux écocentres pour apporter leurs résidus domestiques dangereux (RDD). Ainsi, une collecte itinérante auprès de ces citoyens ne pouvant se déplacer assure la récupération et un détournement sécuritaires de ce type de résidus. Prenant en compte ces obstacles supplémentaires pour certains citoyens, la Ville de Montréal souhaite améliorer et faciliter la récupération de ces matières dangereuses en mettant en place ces services en plus d'informer ses citoyens sur les précautions à prendre pour un tri sécuritaire.

5. Stimulation de la participation citoyenne

Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles par une sensibilisation et une mobilisation constantes et positives.

Sommaire des initiatives et actions



5.1

Sensibiliser et informer par des communications innovantes

- 5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires
- 5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières
- 5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et halocarburés de manière sécuritaire



5.2

Faire preuve d'exemplarité municipale

- 5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville
- 5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis
- 5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et touristes

Cette catégorie d'actions est à plusieurs égards transversale à l'ensemble du Plan directeur, car réduire d'ici 2025 les matières résiduelles générées globalement de 10 %, en plus d'accroître celles récupérées de 30 %, ne se fera pas sans les citoyens et les industries, les commerces et les institutions. Le présent Plan en a d'ailleurs fait un principe directeur. Les succès du Plan directeur 2020-2025 reposeront sur des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées, éclairantes et performantes.

De fait, le manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts, autant pour les ménages que les ICI, ou encore la perception qu'il est plus complexe de récupérer les résidus alimentaires – où des gains majeurs peuvent être accomplis – que les matières recyclables sont des obstacles majeurs. La proactivité prévue quant à l'ISÉ constitue un accélérateur de la participation des différents acteurs.

Les activités d'ISÉ ne se limiteront pas à la communication. Elles se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). Le Plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité. De même, il importera de donner l'exemple afin d'inspirer les citoyens et de les encourager à conserver leurs bonnes pratiques.

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes

5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires

Non seulement un enjeu dans le secteur de la restauration, le gaspillage alimentaire est plus présent au sein des ménages que ce qui est perçu généralement. De fait, il représente près de la moitié des pertes totales. Le gaspillage alimentaire dans son ensemble se chiffre à 3,4 milliards de dollars à Montréal seulement.

L'une des solutions pour pallier ce problème et réduire les quantités de produits alimentaires gaspillés est les dons alimentaires lorsque ceux-ci sont encore comestibles. Une promotion de cette pratique favorisera l'utilisation optimale de denrées alimentaires, permettra d'aider les citoyens rencontrant des difficultés pour subvenir à leurs besoins et réduira les quantités de matières résiduelles générées.

Par conséquent, la Ville de Montréal s'engage à promouvoir les pratiques de dons alimentaires sur toute la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Comme évoqué pour l'action 1.2.2, la collaboration avec la Tablée des chefs est un bon exemple qui permet de sensibiliser les employés du secteur de la restauration.

5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières

Les efforts déployés en communication ces dernières années ont permis de réaliser des gains importants, mais les taux de récupération sont encore loin des objectifs. Il subsiste aussi des freins à la participation des citoyens à la collecte des matières organiques dont la pratique n'est pas aussi répandue que celle pour le recyclage. Face à ces enjeux, il est primordial de développer des communications adaptées aux

différentes matières et clientèles afin de les informer adéquatement pour qu'elles adhèrent et se sentent impliquées.

La participation des citoyens aux bons gestes de tri, qu'ils habitent dans des immeubles de huit logements et moins ou de neuf logements et plus, et des ICI est fondamentale pour l'atteinte des objectifs de l'agglomération en gestion de matières résiduelles. C'est pourquoi tous les types de matières résiduelles feront l'objet de campagnes de sensibilisation et d'information adaptées aux différents publics cibles.

5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et halocarbures de manière sécuritaire

Les RDD ainsi que les appareils contenant des halocarbures constituent un risque sérieux pour l'environnement et la santé humaine s'ils ne sont pas dirigés adéquatement vers une filière de récupération. Les écocentres ainsi que les collectes itinérantes dédiées aux RDD permettent leur récupération ainsi que leur valorisation de manière sécuritaire. Leur récupération se fait par apport volontaire des citoyens.

Présentant davantage d'obstacles lorsqu'un citoyen souhaite se débarrasser de RDD et d'appareils contenant des halocarbures que les biens d'usage courant, une approche spécifique pour informer et promouvoir la récupération de ce type de résidus est nécessaire. Ainsi, des activités et événements seront organisés par la Ville pour promouvoir les écocentres ainsi que pour présenter des débouchés alternatifs ou temporaires pour la récupération de ce type de biens auprès des citoyens. On encouragera ainsi la population à prioriser les points de dépôt pour leurs RDD et produits électroniques ou toute autre nouvelle matière dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.



5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale

5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la ville

Pour améliorer et promouvoir la réduction à la source et plus précisément la minimisation de l'utilisation de bouteilles à usage unique, la Ville de Montréal souhaite faire preuve d'exemplarité en interdisant la vente et la distribution de ce type de biens au sein de ses immeubles et durant les événements publics de la Ville. Cette pratique, déjà instaurée dans plusieurs universités québécoises, a pour objectifs de réduire l'utilisation du plastique et de sensibiliser les citoyens. Cette interdiction sera complémentaire à l'objectif de diminuer la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés.⁵

5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis

L'agglomération se doit d'être exemplaire au sein de ses bâtiments municipaux. Dans le cas des matières recyclables, on estime que 85 % des édifices municipaux offrent les équipements appropriés à leur récupération, mais on observe un manque de clarté pour certains contenants, ce qui peut entraîner des erreurs lors du geste de tri. Quant aux matières organiques, le portrait est encore à réaliser, ce qui illustre un faible taux de pénétration.

L'agglomération offrira des équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques où la fréquentation le justifie. Ce faisant, les employés et citoyens utilisant ces bâtiments pourront répliquer les bonnes habitudes prises au sein de leur ménage.

5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et touristes





En complémentarité avec l'interdiction de la vente des bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux ainsi que lors des événements publics, la Ville souhaite moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics. Le remplacement de l'eau embouteillée par une consommation de celle provenant des fontaines présente des bénéfices pour l'environnement par la réduction des quantités de plastique à usage unique produites et consommées. Non seulement bénéfique à long terme d'un point de vue économique pour les citoyens, cette pratique incite également les consommateurs d'eau embouteillée à s'équiper de bouteilles réutilisables pour réduire leur utilisation de plastique et consommer davantage d'eau. La promotion de l'eau de l'aqueduc sera coordonnée avec l'installation et la modernisation des fontaines d'eau potable

⁵Motions du conseil municipal CM18 0709 et CM17 1401 respectivement

6. Innovation par l'intelligence économique

L'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité.

Sommaire des initiatives et actions

 <p>6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire</p> <p>6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal</p> <p>6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes</p> <p>6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD</p>	 <p>6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles</p> <p>6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais</p> <p>6.2.2 Introduire des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges – coups de pouce)</p> <p>6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché</p> <p>6.2.4 Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles</p>	 <p>6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles</p> <p>6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination</p> <p>6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles</p> <p>6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et transport permettant l'adoption des meilleures technologies</p> <p>6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles sur la base des consultations et de tests pilotes</p> <p>6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles</p>	 <p>6.2 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures</p> <p>6.4.1 Faire une vigie quant aux gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières organiques</p> <p>6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île</p>
--	---	---	---

Plusieurs des enjeux actuels et des réponses aux défis de la gestion des matières résiduelles sont de nature économique. Certains enjeux sont structurels et l'expertise de la Ville peut être mise à contribution afin de corriger les défaillances de marché, en respect du principe d'économie circulaire et en collaboration avec tous les joueurs impliqués.

En outre, il importe de bien comprendre les enjeux afin de développer un coffre à outils de pointe qui permettra d'atteindre plus efficacement les objectifs du Plan directeur. Le développement de ces outils innovants, tels que les encouragements en économie comportementale et des mesures d'écofiscalité, doit faire l'objet d'une attention soutenue afin de ne pas introduire des effets indésirables, sans oublier leur intégration aux initiatives de la cinquième catégorie.

6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire

6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal

Les marchés des différentes matières ont connu de fortes fluctuations ces dernières années si bien que dans plusieurs cas, les conditions économiques ne sont pas favorables. D'une part, dans le cas des matières recyclables, la fermeture du marché chinois aux importations de papier et de plastiques mixtes résulte d'une hausse de l'approvisionnement local chinois et d'exigences de qualité de plus en plus strictes. Cette fermeture a entraîné une baisse du prix des matières produites actuellement par les centres de tri et a provoqué une surabondance de matières recyclables difficiles à écouler.

D'autre part, l'expérience récente dans l'attribution de certains contrats montre des restrictions dans le marché et une faible concurrence. C'est le cas notamment pour le traitement des gisements résidentiels provenant des écocentres du réseau montréalais, des collectes dédiées en bordure de rue ainsi que des ramassages de dépôts sauvages. Il appert que les matières collectées présentent un faible potentiel de valorisation.

De plus, le marché du traitement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants connaît actuellement des difficultés, notamment en ce qui a trait aux débouchés disponibles pour la matière récupérée (ex. : bois traité, fibre de verre, isolant, gypse, porcelaine, PVC résidus multimatières et « fines »). Cela a un impact sur la quantité de matières pouvant être valorisée et sur les coûts de traitement.

La présente action vise à assurer une constance dans l'intelligence économique de l'agglomération de Montréal quant à ces marchés. Il importe de couvrir autant les dimensions de collecte, traitement et valorisation. La démarche prévoit ainsi de :

- réaliser un état des lieux du marché ainsi que des entrepreneurs de la grande région de Montréal;
- caractériser les matières acheminées aux sites de traitement afin d'évaluer leur potentiel de valorisation;
- effectuer un recensement de la destination des matières et leur utilisation/valorisation finale en intégrant les études déjà réalisées;
- Identifier les contraintes d'utilisation des matières dans les différentes filières.

6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables

Face à la fermeture du marché chinois à 24 matières recyclables et à la suite de l'annonce subséquente de la volonté de la Chine de bannir 32 matières supplémentaires à l'horizon 2019, de nombreux pays sont confrontés à la difficulté d'écouler les matières recyclables récupérées, principalement les fibres et les plastiques, qui s'accumulent donc dans les centres de tri. Dans ce contexte de difficulté à trouver des marchés alternatifs aux matières refusées, une analyse de la concurrence dans le marché des matières recyclables sera réalisée.

L'analyse s'intéressera à différents modes de gestion des matières résiduelles qu'ils soient privés, publics ou autre. Un comparatif et une analyse de l'ensemble du déroulement de la gestion des matières recyclables pouvant s'adapter au contexte politique et réglementaire de l'agglomération favoriseront l'innovation des méthodes mises en place actuellement.

6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et de CRD

La collecte des matières recyclables et de CRD a bien progressé ces dernières années et d'autres gains seront permis par les démarches du présent Plan directeur. Leur traitement progressera également notamment grâce à l'expansion de certaines infrastructures. Toutefois, les débouchés de ces matières à la suite du traitement présentent actuellement des incertitudes et des enjeux. Une fine compréhension des différents marchés permettra de cibler des interventions visant à maximiser la valorisation de la matière récupérée. L'agglomération de Montréal entend donc intervenir pour corriger les écarts dans les différents marchés.

6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles

6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais

L'identification des meilleurs modèles de gestion des matières résiduelles permettra d'améliorer la performance de l'agglomération de Montréal. Il importe de calibrer ces analyses en fonction des flux de matières à considérer et du contexte de l'agglomération de Montréal, c'est-à-dire considérant l'encadrement réglementaire et les politiques d'approvisionnement. Cette action prévoit donc d'inventorier et d'analyser les modes de gestion privée, publique, d'OBNL ou d'autres modèles innovants en regard des avantages quant aux coûts, niveau de contrôle, contribution à l'économie locale et circulaire ou d'autres facteurs à définir.

6.2.2 Introduire des pratiques inspirantes d'encouragements (« nudges » – coups de pouce)

Issue de l'économie comportementale, l'approche des « encouragements » (ou « coups de pouce » dérivés de l'anglais « nudges ») vise à influencer les comportements. Ces encouragements consistent en des interventions légères qui modifient les mécanismes de choix afin de les orienter vers, dans le présent cas, de meilleures pratiques de réduction à la source ou de récupération. L'approche a été popularisée par le Prix (de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred) Nobel d'économie de 2017, le professeur Richard Thaler.

Cette pratique innovante est déjà appliquée dans certains pays pour encourager les bons gestes de tri. Cette pratique économique et moderne est une alternative innovante et complémentaire aux réglementations et approches fiscales et fera de la Ville de Montréal un précurseur dans le domaine. L'agglomération de Montréal entend introduire des encouragements pour réduire à la source et augmenter la récupération. De fait, les champs d'application de cette approche sont vastes et présentent l'avantage d'être facile à implanter.

Ainsi, pour assurer une application optimale des « coups de pouce » et en complément aux études effectuées, des projets pilotes seront menés pour déterminer les options présentant les plus grands impacts et bénéfiques.

6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché

Dans un contexte de difficulté à trouver des marchés alternatifs aux matières recyclables refusées suite à la fermeture du marché chinois, une analyse s'intéressera notamment à toutes les étapes de la chaîne de recyclage. Cette analyse prendra en compte les pratiques en amont, au sein de la chaîne et en aval de la chaîne de recyclage.

6.2.4 Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

De manière générale, on a recours à l'écofiscalité pour inciter des comportements pro-environnementaux et limiter le gaspillage. Cette pratique s'appuie sur l'introduction d'un signal auprès des utilisateurs du coût environnemental de leur comportement. Dans le contexte de la gestion des matières résiduelles, cela consiste à mettre en évidence que la gestion des matières résiduelles n'est pas gratuite et qu'il y a un coût environnemental à destiner des matières à l'enfouissement.

L'écofiscalité a l'avantage de favoriser non seulement une réduction des matières enfouies, mais représente également une source alternative de revenus pour l'agglomération. Ainsi, ces recettes fiscales favorisent les investissements de différentes natures, investissements qui contribuent à l'atteinte des objectifs de Plan directeur et au développement d'une agglomération durable.

L'agglomération de Montréal entend étudier ces mesures d'écofiscalité dans l'horizon 2020-2025. Il sera nécessaire de bien documenter les mesures introduites dans des villes comparables qui apportent les meilleurs résultats considérant également l'acceptabilité sociale et le contexte montréalais. L'objectif demeurera d'inciter à l'ajustement des choix de consommation et au bon geste de tri.

6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles

6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination

Les services de collecte de matières résiduelles parcourent 7,5 millions de kilomètres chaque année pour amener ces résidus des ménages et des ICI aux centres de traitement et sites d'enfouissement. La complexité logistique de la collecte de chaque matière nécessitant des fréquences adaptées, des infrastructures propices et adéquates aux diverses matières et une synchronisation des services sont quelques exemples de défis que présente la collecte des matières résiduelles. Un portrait détaillé du flux et du transport des matières résiduelles ainsi que la traçabilité de celles-ci favorisera l'innovation et l'optimisation du transport ainsi qu'une réduction des impacts environnementaux et économiques. Conséquemment, les contrats de collecte alloués seront adaptés aux optimisations prévues.

6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles

Les collectes de matières résiduelles auprès des résidents et des ICI de l'agglomération sont exécutées par des organisations privées spécialisées. Plusieurs centaines de contrats de collecte de matières résiduelles sont octroyés et renégociés chaque année, représentant des sommes importantes. De plus, les clauses contractuelles de collecte et transport de matières résiduelles sont adaptées et modifiées régulièrement. Une surveillance du respect des normes et réglementations des opérations des entreprises respectives est également nécessaire.

Prenant en compte la complexité de gestion et surveillance de ces contrats, la Ville souhaite former et mieux accompagner les responsables de chaque arrondissement sur la gestion adéquate et la compréhension exhaustive des clauses de ces contrats de collecte et de transport de matières résiduelles. La gestion s'en trouvera optimisée et mieux harmonisée.

6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et transport permettant l'adoption des meilleures technologies

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Ce regroupement de compétences a permis de développer une approche normalisée et harmonisée des appels d'offres qui a permis de réduire les coûts de collecte, de transport et d'élimination, et ce malgré l'augmentation du service aux citoyens.

La Ville de Montréal travaillera à optimiser les devis de collecte et de transport pour favoriser de meilleures conditions de compétition entre les entreprises et la qualité des services aux citoyens et afin de s'ajuster aux changements et aux opportunités (marché, développement d'orientation sur les collectes). Le tout doit se faire en considérant les orientations en matière de transition écologique, notamment en ce qui concerne les critères pour les flottes de véhicules.

6.3.4 Mettre en places des collectes bimensuelles sur la base des consultations et de tests pilotes

Alignée avec le principe directeur des 3RV-E, la Ville souhaite évaluer l'espacement des collectes d'ordures ménagères pour passer d'une fréquence hebdomadaire à une fréquence bimensuelle. Dans le but d'augmenter les quantités de matières recyclables et organiques récupérées, la collecte d'ordures ménagères sera adaptée en conséquence aux quantités moindres générées. Cette réduction des fréquences de collecte aux quantités à collecter se fera à la suite des consultations publiques et études comparatives de villes ayant implanté une collecte bimensuelle d'ordures ménagères telles que Toronto et Gatineau.

6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles

La Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, dont la Ville de Montréal est membre fondatrice, développe des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles, et ce, dans une optique d'économie circulaire et de développement durable.

Les ordures ménagères générées par les citoyens et les ICI sont destinées en principe à l'enfouissement. Toutefois, une grande part de ces résidus est potentiellement valorisable, même à la suite du tri résidentiel. Ainsi, la Ville de Montréal collabore avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles afin de mettre en valeur la plus grande fraction possible des ordures ménagères. Un tri adapté à ces matières pourra augmenter davantage les quantités de matières recyclables. Certaines matières pourraient être destinées à la fabrication de combustibles ou de produits chimiques. Les études et analyses effectuées en collaboration avec la Chaire permettront de détourner davantage de matières résiduelles de l'enfouissement et d'augmenter les résidus valorisés.

6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures

6.4.1 Faire une vigie quant aux gisements potentiels et aux besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles

Les marchés changent, tout comme les technologies. Les actions passées et celles à venir du présent Plan directeur 2020-2025 vont également transformer la donne des matières résiduelles à Montréal. Et les infrastructures demeurent l'une des cartes à jouer dans un éventail beaucoup plus large.

Il importe donc de suivre l'évolution des différents gisements de matières résiduelles afin de pouvoir cibler et anticiper les besoins futurs en matière d'infrastructure et de déterminer les projets d'investissements nécessaires pour assurer le traitement de toutes les matières résiduelles. On assurera dès lors une gestion efficiente des matières résiduelles.

6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île

En parallèle à la mise en place du centre de traitement des matières recyclables dans l'arrondissement de Lachine, l'agglomération de Montréal prévoit implanter dans l'Est de l'île une infrastructure pour effectuer le tri des matières recyclables et optimiser les activités de collecte et de transport. Cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans une perspective d'autonomie régionale et de réduction des distances de transport.

Trois grandes priorités

Ces six catégories d'actions et les 49 actions auront des portées différentes au regard de la performance actuelle en gestion des matières résiduelles et du contexte de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la stimulation de la participation citoyenne et l'intelligence du marché doivent être vues comme transversales à l'ensemble des catégories d'actions, en appui à leur mise en œuvre.

L'agglomération a ainsi fait le choix de mettre de l'avant trois priorités assorties d'objectifs ambitieux. Ces priorités ont été déterminées, car elles représentent les plus importants leviers d'amélioration de la performance actuelle. Le Plan directeur 2020-2025 met ainsi de l'avant ces trois grandes priorités :

1. La réduction à la source
2. Les matières organiques
3. La responsabilité des parties prenantes

Le Plan directeur associe à ces priorités des initiatives qui seront prises à brève échéance.



1. LA RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source est le fondement d'une réduction générale des matières résiduelles générées. Considérant les enjeux de la surconsommation, une meilleure gestion et une adaptation des achats peuvent réduire une quantité importante de matières résiduelles générées. À titre d'exemple, approximativement 33 % des déchets alimentaires sont évitables. La surconsommation s'observe également parmi les textiles où 9,5 millions de tonnes de vêtements sont enfouies annuellement en Amérique du Nord seulement. Les actions à catégoriser sous la réduction à la source se trouvent en première position en raison de ses effets ayant le plus d'impact. D'ailleurs, les catégories cinq et six (stimulation de la participation citoyenne et innovation par l'intelligence de marché respectivement) mettent en avant des outils touchant toute matière et tout public afin de responsabiliser la consommation ainsi que la récupération et la valorisation.

↓ Initiatives principales

- Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique, dont l'introduction d'un encadrement réglementaire pour les plastiques à usage unique des 2020
- Lutter contre le gaspillage alimentaire avec un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025
- Faciliter le don et la valorisation des textiles, ce qui comprendra une interdiction de l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile et un encadrement réglementaire pour le déploiement des boîtes de dons
- Mobiliser la communauté, dont le soutien aux événements et activités de promotion de la réduction à la source ainsi que des campagnes d'information, sensibilisation, éducation
- Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

2. LE DÉTOURNEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DE L'ENFOUISSEMENT

La seconde priorité repose sur la gestion des matières organiques. Comme présenté précédemment, ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total. Les actifs déployés permettront leur valorisation. La Ville de Montréal propose d'augmenter le détournement des matières organiques enfouies à 60 % pour 2025 et à 75 % pour 2030. Les initiatives suivantes seront mises en place pour l'atteinte de ces objectifs.

↓ Initiatives principales

- Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères). Des tests pilotes prendront place dès 2020
- Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants
- Mettre en place des collectes de matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % 2025)
- Déployer des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)
- Interdire progressivement, sur la durée du Plan directeur, l'élimination des matières organiques pour les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

3. LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Principe directeur du Plan, la collaboration de tous et la mobilisation des parties prenantes sont des conditions essentielles à sa réussite. Cette troisième priorité consiste en la mobilisation des parties prenantes dans l'objectif de s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération de Montréal.

Par ailleurs, les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour les dépasser, l'implication d'autres parties prenantes, dont les gouvernements du Québec et du Canada, est requise via le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées. Montréal s'engage à être un acteur du changement requis et à utiliser son influence pour que les coûts de gestion des matières résiduelles assumées par les municipalités soient compensés à 100 % par les générateurs privés.

↓ Initiatives principales

- Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total de gestion des matières recyclables et des résidus de CRD et établir des modalités de compensation représentatives de la réalité du marché
- Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville
- Analyser les modes de gestion existants ou innovants pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)
- Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles

La reddition de compte du plan directeur 2020-2025

Le plan directeur 2020-2025

Le Plan directeur 2020-2025 compte ainsi six grandes catégories d'actions appuyées par 18 initiatives. À chacune de ces dernières sont associées des actions précises et concrètes dont le total se chiffre à 49.

Ville de Montréal – Plan Directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Initiatives	Actions	Type	Indicateurs	Livrables	Cadre financier	Échéancier	Responsable	Personnel à temps plein	Partenaires
CATÉGORIE D' ACTIONS 1 > Réduction à la source – La réduction à la source et le réemploi sont les fondations du Plan directeur pour devenir une ville zéro déchet en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation. Les bénéfices qui en découlent sont majeurs : moins de pression sur les ressources naturelles pour la production de biens et réduction considérable des matières résiduelles à éliminer.									
1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique									
1.1.1	Interdire certains plastiques à usage unique à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts	Agir	Quantité de matières cibles produites et récupérées sur le territoire	Interdiction des plastiques cibles		2020-2021	Service de l'environnement		Arrondissements, CMM, Service du développement économique, Services des affaires juridiques
1.1.2	Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission	Analyser	Quantité des circulaires produites et récupérées sur le territoire	Réduction des quantités de circulaires		2020-2021	Service de l'environnement		Services des affaires juridiques, arrondissements, villes liées
1.1.3	Participer et soutenir des événements et initiatives de réduction à la source	Collaborer	Quantité de matières résiduelles générées par habitant	Réduction des quantités de matières générées par habitant		2020-2025	Service de l'environnement, Service des communications		Arrondissements, villes liées, partenaires externes
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire									
1.2.1	Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire	Collaborer	Quantité de gaspillage alimentaire produit	Plan d'action produit		2020-2025			
1.2.2	Conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	Collaborer	Quantité de gaspillage alimentaire produit	Réduction en quantité de gaspillage alimentaire au sein des exploitants de commerce alimentaire		2020-2025			
1.3 Faciliter les dons de textiles									
1.3.1	Favoriser la collecte par un encadrement moderne	Analyser	Pourcentage des textiles mis à l'élimination	Nouvel encadrement des dons de textiles, réduction du pourcentage des textiles mis à l'élimination		2021-2022	Service de l'environnement, Direction générale		Arrondissements, villes liées
1.3.2	Soutenir les marchés de valorisation	Analyser	Quantité des textiles récupérés	Augmentation de quantité des textiles récupérés		2021-2025			
1.3.3	Interdire l'élimination des invendus et refus de production de l'industrie et des commerces de détail	Agir	Quantité de textiles envoyée à l'élimination	Interdiction des textiles envoyés à l'élimination		2021-2022			
CATÉGORIE D' ACTIONS 2 > Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées – Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favorisant l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées									
2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques									
2.1.1	Mettre en place une méthode et logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)	Agir	Nombre d'immeubles desservis	100 % des immeubles desservis		2020-2025	Service de l'environnement		CRVMR, arrondissements et villes liées
2.1.2	Réaliser des projets innovants pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier	Agir	Pourcentage des parcs immobiliers et mises en chantier avec une infrastructure de collecte	Intégration de la collecte des matières organiques dans 100 % des nouvelles mises en chantier		2021-2022			

Ville de Montréal – Plan Directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Initiatives	Actions	Type	Indicateurs	Livrables	Cadre financier	Échéancier	Responsable	Personnel à temps plein	Partenaires
2.1.3	Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public	Analyser	Nombre d'événements publics offrant le service de collecte des matières organiques	Offre du service de la collecte des matières organiques dans 100 % des événements publics		2020-2025	Arrondissements		Service de la concertation des arrondissements, Service des affaires juridiques, Service de l'environnement
2.1.4	Déployer des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025)	Agir	Nombre d'ICI desservis	Augmentation du nombre des ICI desservis		2020-2025	Service de l'environnement		Arrondissements, villes liées, CRVMR
2.1.5	Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs	Agir	Quantité de matières organiques envoyées à l'élimination	Diminution de la quantité des matières organiques envoyées à l'élimination		2020-2022			
2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants									
2.2.1	Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)	Agir	Construction et exploitation des centres	Centres en œuvre		2020-2022	Service de l'environnement		Service de la gestion et de la planification immobilière
2.2.2	Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement	Agir	Respect des règlements gouvernementaux, qualité des extrants	Système produit et déployé, exigences gouvernementales remplies		2020-2022	Service de l'environnement		Exploitants des CTMO et adjudicataires des contrats externes
2.3 Valoriser les boues des eaux usées									
2.3.1	Identifier des options innovantes de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées ainsi que la faisabilité	Analyser	Établissement d'un plan d'action	Plan d'action produit		2020			
2.3.2	Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées	Agir	Pourcentage des boues usées valorisées	Augmentation du pourcentage des boues usées valorisées		2020-2025			
CATÉGORIE D' ACTIONS 3 > Collecte systématisée des matières recyclables – Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes									
3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes									
3.1.1	Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés	Agir	Établissement des normes, Nombre de nouveaux îlots déployés	Réduction de déchets, augmentation des matières recyclées, augmentation de qualité des matières récupérées		2022-2025			
3.1.2	Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération	Agir				2023			
3.1.3	Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI	Agir	Nombre des ICI desservis	Augmentation du nombre des ICI desservis		2020-2025			
3.1.4	Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public	Analyser	Nombre d'événements publics offrant le service de collecte des matières recyclables	Offre du service de la collecte des matières recyclables dans 100 % des événements publics		2020-2022			
3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées									
3.2.1	Suivre et optimiser les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine	Agir	Construction et exploitation du centre	Centre en œuvre		2020-2025			
3.2.1	Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies	Agir				2020-2025			
CATÉGORIE D' ACTIONS 4 > Augmentation de la récupération des CRD – Une hausse de la récupération et de la valorisation des CRD									
4.1 Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction									
4.1.1	Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements	Comm.	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage de matières récupérées	100 % des permis ayant la clause		2022-2023	Arrondissements, villes liées		Service de l'environnement

Ville de Montréal – Plan Directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Initiatives	Actions	Type	Indicateurs	Livrables	Cadre financier	Échéancier	Responsable	Personnel à temps plein	Partenaires
4.1.2	Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux (clause de déconstruction)	Agir	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage des matières récupérées	100 % des permis ayant la clause		2020-2022	Arrondissements, villes liées		Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke, École supérieure de technologie de Montréal, Service de l'environnement, Services des infrastructures, voirie et transport
4.1.3	Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux	Agir	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage des matières récupérées utilisées	100 % des permis ayant la clause		2023-2024			
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres									
4.2.1	Mettre en exploitation l'écocentre Dickson	Agir	Construction et exploitation du centre	Centre en œuvre		2024	Service de l'environnement, Service de la gestion et de la planification immobilière		
4.2.2	Évaluer les besoins pour de futurs écocentres	Agir	Quantité des matières traitées dans le réseau, capacité des centres	Planification de construction du centre		2020-2025	Service de l'environnement, Service de la gestion et de la planification immobilière		
4.3 Accroître la récupération des RDD									
4.3.1	Mettre en place des services de récupération de RDD aux citoyens ne pouvant se déplacer	Collaborer	Taux de récupération des RDD	Augmentation des quantités des matières détournées		2023-2024			
CATÉGORIE D' ACTIONS 5 > Stimulation de la participation citoyenne – Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles par une sensibilisation et une mobilisation constantes et positives.									
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes									
5.1.1	Promouvoir les dons alimentaires	Comm.	Pourcentage de dons par 1 000 tonnes de gaspillage alimentaire	Réduction dans la quantité des matières organiques éliminées		2020-2025			
5.1.2	Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières	Comm.	Taux de récupération des matières par les publics cibles	Augmentation des quantités des matières détournées (par matière, par public)		2020-2025			
5.1.3	Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et halocarbures de manière sécuritaire	Comm.	Taux de récupération des RDD et halocarbures			2020-2025			
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale									
5.2.1	Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville	Agir	Nombre de bouteilles à remplissage unique disponible dans les machines et cantines des bâtiments municipaux	Interdiction des bouteilles disponibles pour l'achat		2020-2025			
5.2.2	Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis	Agir	Pourcentage des bâtiments municipaux desservis, quantité des matières recyclées	Couverture à 100 % des bâtiments municipaux, augmentation de la quantité des matières recyclées		2020-2023			
5.2.3	Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et touristes	Agir	Nombre de nouvelles fontaines d'eau potable installées	Augmentation du nombre des fontaines disponibles		2020-2025			

Ville de Montréal – Plan Directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Actions	Type	Indicateurs	Livrables	Cadre financier	Échéancier	Responsable	Personnel à temps plein	Partenaires
CATÉGORIE D' ACTIONS 6 > Innovation par l'intelligence de marché – L'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité								
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire								
6.1.1 — Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal	Analyser	Quantités de matières envoyées à l'étranger	Étude et modèle de reproduction annuelle produites		2020-2021			
6.1.2 — Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes	Analyser	Coût des services, efficacité des services, emplois actuels et prévus dans l'industrie	Étude et modèle de reproduction annuelle produites		2020-2021			
6.1.3 — Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD	Agir	Pourcentage des matières vendues à l'étranger comparé à celles vendues localement	Augmentation du pourcentage des matières traitées localement		2021-2022			
6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles								
6.2.1 — Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais	Analyser	Pourcentage de matières éliminées à cause de contamination / insalubrité, niveau de contamination des ballots	Diminution du pourcentage des matières éliminées à cause de contamination, augmentation de qualité des ballots		2020-2025			
6.2.2 — Introduire des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges – coups de pouce)	Agir	Columbe de matières résiduelles générées par habitant, pourcentage des matières détournées	Réduction dans le volume des matières résiduelles générées et augmentation dans le pourcentage des matières détournées		2020-2022			
6.2.3 — Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché	Analyser				2020-2025			
6.2.4 — Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles	Agir	Quantité de déchets par habitant, coût des services de collecte par habitant, coût des services de collecte total	Éléments d'écofiscalité déterminés et mis en place, réduction dans la quantité des matières mises à élimination, augmentation de la quantité des matières détournées, réduction des coûts de services par habitant et des services totaux		2020-2025			
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles								
6.3.1 — Dresser un portrait des flux de matières résiduelles de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination	Analyser	km parcouru par des services de transport, émissions du secteur de transport	Une optimisation des parcours des services de collecte et des réductions dans les émissions provenant du secteur		2022			
6.3.2 — Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles	Agir	Nombre d'arrondissements et villes liées ayant consulté avec la Ville	Consultation avec chaque arrondissement et ville liée sur les nouveaux contrats		2020-2025			
6.3.3 — Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et transport permettant l'adoption des meilleures technologies	Agir	Coût des nouveaux contrats	Réduction des coûts et implantation des meilleures technologies auprès des services de collecte		2020-2025			
6.3.4 — Mettre en place des collectes bimensuelles sur la base des consultations et de test pilotes	Agir	Quantité d'ordures ménagères mises à élimination			2025	Service de l'environnement		CRVMR, arrondissements, villes liées
6.3.5 — Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles	Collaborer	Pourcentage d'ordures ménagères potentiellement valorisable	Diminution de la quantité des matières valorisables mises à l'élimination		2020-2025			

Ville de Montréal – Plan Directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Actions	Type	Indicateurs	Livrables	Cadre financier	Échéancier	Responsable	Personnel à temps plein	Partenaires
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures								
6.4.1 — Faire une vigie quant aux gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières organiques	Analyser	Ratio de matières détournées contre matières éliminées	Rapport annuel préparé		2020-2025			
6.4.2 — Entamer la planification d'un second CTMR dans l'est de l'île	Analyser	Capacité des CTMR en œuvre	CTMR planifié		2020-2024			

La reddition de compte

Des mesures de surveillance de la mise en œuvre du Plan directeur ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés sont prévues pendant la période des six années que couvre le Plan :

- Réaliser annuellement, une reddition de compte faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan directeur, qui comportera l'analyse et le suivi que de chaque action et des six indicateurs généraux;
- Réaliser un bilan des quantités récupérées et éliminées par les services municipaux afin de mesurer la progression des objectifs;
- Transmettre annuellement à la CMM les réalisations du Plan directeur et un bilan de la progression de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise;
- Réaliser un bilan couvrant les six années du Plan;
- Diffuser périodiquement, dans le cadre de la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, le suivi des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées.

La Ville de Montréal développera, en collaboration avec les autorités locales, les moyens les plus efficaces pour obtenir une reddition de compte des actions réalisées localement.

Six indicateurs généraux du plan directeur

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit dans la vision à long terme qui est de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030. Il établit ainsi des objectifs ambitieux d'ici 2025 garants de l'atteinte de la cible annoncée. Des indicateurs généraux seront ainsi suivis et documentés sur la durée du Plan pour prioriser adéquatement les actions.

> Génération de matières résiduelles moyenne en kg/hab/an	Cible de 399 kg par habitant par an en 2025
> Proportion de matières recyclées sur le territoire de l'agglomération	Cible de 70 % en 2025
> Proportion de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération	Cible de 60 % en 2025

Une deuxième série d'indicateurs s'intéressera à la performance de l'agglomération de Montréal. Depuis 2014, Montréal est partenaire du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ce réseau d'analyse comparative des municipalités regroupe seize partenaires municipaux dans six provinces et propose onze indicateurs de performance ciblant la gestion des matières résiduelles. Par exemple, le coût moyen par tonne pour la valorisation des matières résiduelles était de 224 \$/tonne pour la Ville de Montréal en 2017.

Cette catégorie d'indicateurs généraux s'intéressera ainsi à deux grandes dimensions : les coûts des services et la satisfaction des clientèles.

> Coût moyen de valorisation des matières résiduelles	Cible de moins de 225 \$ par tonne sur la période 2020-2025
> Taux de satisfaction des clients de l'agglomération	Cible 75 % sur la période 2020-2025

Montréal

Publié par la Ville de Montréal
ville.montreal.qc.ca/environnement

3^e trimestre 2019

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur
du papier recyclé.

Mise en page : Stéphanie Cadieux
pour MPL Communication

